21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris Tél : 01 43 48 31 78 Inforépondeur : 01 43 48 20 81 Mail : collectifhaiti@hotmail.com Site internet : www.collectifhaiti.org Abonnement 15 euro

Supplément à Une Semaine en Haïti Février 2003 - N° 14

EDITORIAL A quel jeu joue-t-on ?

Vous connaissez les jeux de simulation? En voici une nouvelle variante, qui se déroule comme toujours dans un pays imaginaire mais néanmoins bien connu des lecteurs de NIH. Vous avez d'un côté le camp du pouvoir dont la légitimité est contestée, en interne et en externe et qui de zone franche en opération zéro tolérance ne semble plus très bien savoir à quels saints se vouer. De l'autre une opposition qui semble déployer autant de bonne volonté à trouver un accord avec le pouvoir en place que ce dernier. Au-dessus de la mêlée, les grandes puissances qui en ayant coupé les vivres au pays donnent l'impression d'avoir déjà choisi le vainqueur. Ajoutez à cela dans les deux camps qui se disputent le pouvoir des amis de l'ancien chef du pays et vous aurez là tous les ingrédients pour passer une bonne soirée entre amis, à jouer à un jeu de simulation qui demandera des trésors d'inventivité et de stratégie.

Ah, j'oubliais un personnage, mais celui-là je ne sais pas s'il fait vraiment partie du jeu ou s'il ne fait pas plutôt partie du décor pour les puissants que vous serez dans ce jeu. Il s'agit de la partie la plus nombreuse de la population de ce pays. Celle qui souffre le plus des conflits entre les deux camps et des problèmes économiques, son peuple. Il y a fort longtemps, ce dernier s'est levé pour briser ses chaînes et se débarrasser de son oppresseur d'alors.

Et si on inventait un nouveau jeu ? Un jeu non plus basé sur la compétition ou l'affrontement mais sur la coopération. Les différents camps, ou au moins la majorité d'entre-eux pourraient redécouvrir qu'ils ont une même histoire et des visions de l'avenir proches. Mus par un soudain désir de résurrection de leur mémoire commune, les différents camps et le peuple pourraient identifier alors leurs nouvelles chaînes et chercher à les briser.

Le Comité de Rédaction

Jan Hansen – Justice et Paix Haïti : La situation des Droits Humains.

Le Collectif Haïti de France a rencontré Jan Hansen. Il nous expose ici l'analyse de Justice et Paix sur la situation haïtienne actuelle en terme de droits humains.

Jan Hansen: Justice et Paix est une institution de l'Eglise catholique. En Haïti, elle représente un réseau de neuf commissions diocésaines (plus ou moins les départements) et 190 paroisses. Les commissions sont des associations de valentaires.

Notre programme principal actuellement est un programme de formation sur les droits humains. Nous avons accompli trois cycles : Un sur les fondements des droits humains, un sur les droits humains et la société haïtienne, et un sur les droits humains et l'économie haïtienne. Pour cette année, nous préparons : droits humains et politiques en Haïti.

Début décembre, la commission Justice et Paix Haïti a tenu son Assemblée Générale. Voici les quelques points essentiels de la déclaration issue de cette assemblée.

1. La crise haïtienne est plus profonde que les élections.

Elle est structurelle, c'est un héritage que le pays traîne depuis deux cents ans d'indépendance. Quatre points sont importants dans cette crise structurelle : les inégalités économiques, la justice, la participation de la population et l'autodétermination de la nation.

2. Les élections sont le moment où cette crise se manifeste.

Depuis 86 les élections sont des moments où les crises profondes peuvent se manifester. C'est pourquoi, si l'on ne travaille pas sur les différentes dimensions de la crise, il y a très peu de chances que les élections se passent bien.

Les élections ont donc une importance, mais une importance relative. Elles peuvent être prioritaires à un moment donné pour débloquer certaines impasses mais ne suffisent pas à tous résoudre.

3. Notre position comme organisation des droits humains sur le Conseil Electoral Provisoire.

Justice et Paix a été désigné par l'Organisation des Etats Américains (OEA) pour coordonner le secteur des droits humains afin de désigner un représentant pour le Conseil Electoral Provisoire. Nous avons proposé Freud Jean. Le secteur des droits humains ne pouvait pas être absent du CEP car c'est une instance éthique en premier lieu, qui doit veiller, s'il y a lieu, au bon déroulement des élections.

4. La crise a de grandes conséquences sur le pays. Gangstérisation, politisation de l'Etat.

Quand il y a une manifestation en faveur de Lavalas, on s'attend à ce que les employés de l'Etat, les voitures de l'Etat participent.

Méfiance grandissante.

Politisation de la vie.

Quand on écoute la radio, on essaie toujours de découvrir à quel parti appartiennent les intervenants.

Situation économique catastrophique.

Crise de la gourde, scandale des coopératives, investissements qui ne se font pas, cadres qui quittent le pays...

Les violations.

- Structurelles. Pour moitié ou presque les violations structurelles sont les brutalités policières. Ensuite il y a les abus de pouvoir des magistrats des Assemblées de la Section Communale (ASEC) et des Conseils de l'Administration de la Section Communale (CASEC), les gouvernements locaux dans les sections communales. Ce sont des violations continues. On peut y ajouter l'absence des services de l'Etat.
- Conjoncturelles. La presse parle surtout de ce type de violations. Ainsi, la criminalité est plus conjoncturelle (les mois d'octobre et novembre ont été des mois très violents à Port au Prince. On a compté 49 cadavres dans la rue, sans compter les victimes entre gangs à Cité Soleil, on arriverait alors à 60-70 morts).

5. Les partis en conflit et la société civile.

Le tableau est complexe. En 1990, le mouvement Lavalas était face aux duvaliéristes. Aujourd'hui, le mouvement Lavalas s'est divisé. On a d'un côté Fanmi Lavalas (parti politique du Président Aristide), et de l'autre l'OPL devenu, avec d'autres, la Convergence. D'autres partis sont dans l'opposition mais ne sont ni la Convergence, ni Lavalas. S'ajoute un phénomène nouveau depuis deux ans : l'Initiative de la Société Civile (ISC).

Le problème, actuellement, est que le mouvement Lavalas s'est entouré d'anciens duvaliéristes, la Convergence aussi, et que l'ISC a beaucoup d'anciens putschistes. On peut se demander si tout le monde s'est converti ?

6. Y a t-il une restructuration de la base?

Oui et non. Des groupes continuent à travailler avec la base comme l'ICKL, le Paje ou Justice et Paix. Les mouvements de femmes sont très actifs. Mais, il y a aussi des pressions énormes qui vont dans le sens d'une politisation de la base.

7. Le manque de clarté de la communauté internationale.

Que veulent exactement les USA? Avec l'International Republican Institut, le groupe démocrate, qui finance la Convergence?

L'union européenne a-t-elle une politique pour Haïti, à part de conditionner son aide à la réalité de la démocratie ?

Jan Hansen nous donne quelques propositions prioritaires pour un plaidoyer en direction des instances internationales.

- **1.** La neutralité de la communauté Internationale (CI). Actuellement, finalement, elle appui la Convergence. Mais, la CI ne doit pas être juge car la vérité manque des deux côtés.
- **2. Tous les droits pour tous**, l'unité des droits humains, l'indivisibilité et l'intégralité.
- **3.** La Bonne gouvernance, non comme une condition mais comme un objectif.

4. La critique de la solution actuelle.

La Communauté Internationale dit qu'elle se sert des ONG pour que la population ne souffre pas trop. C'est de l'hypocrisie. Les ONG ne peuvent pas remplacer l'Etat. En Haïti la plupart des ONG sont caritatives. Très peu travaillent sur le changement des structures, sur la conscientisation, l'organisation, etc. Les ONG donnent de l'aide alimentaire massive mais ne collaborent pas entre elles sur le terrain.

L'Etat a sa propre responsabilité, il est irremplaçable. En Haïti il faut construire l'Etat, c'est un impératif malgré le problème politique qu'il y a derrière. Et pas le détruire.

La politique actuelle, le comportement de la Communauté International détruit la production nationale et l'Etat. Avec l'aide alimentaire massive, il n'y a pratiquement plus de production nationale. L'Etat aussi est détruit par cette forme d'aide.

Il n'y a jamais eu autant de colloque, de séminaires d'études. Cela coûte de l'argent. Cela montre aussi où l'on canalise les fonds de l'aide internationale.

5. Le blocage de l'aide de l'UE à Haïti.

L'UE aide le gouvernement Rwandais : est-ce que la situation Haïti est pire qu'au Rwanda ? Est-ce que le Rwanda est mieux que Haïti dans le domaine des droits humains ? Il y a certainement des incohérences dans la politique européenne.

6. Encourager les initiatives qui réunissent.

Parmi les partenaires, il faut encourager les initiatives qui réunissent et qui redonnent confiance. Il faut réunir Lavalas et Convergence, au niveau local comme national parce que finalement, les discours ne sont pas très différents.

7. Renforcer la base, les paysans et les ouvriers.

Mesures d'exception frappant les étrangers de Guyane et de Saint-Martin.

Un collectif d'associations dénonce la pérennisation de « deux dispositions dérogatoires et discriminatoires spécifiques à la Guyane et à la partie française de l'île de Saint-Martin en matière de droit des étrangers ». Cette mesure concerne, à priori, beaucoup de migrants haïtiens.

« Dans le projet de loi sur la sécurité intérieure (LSI), actuellement discuté au Parlement, un [article] prévoit la pérennisation de deux dispositions dérogatoires spécifiques à la Guyane et à la partie française de l'île de Saint-Martin (arrondissement de la Guadeloupe) en matière de droit des étrangers.

Il s'agit, d'une part, de l'absence du recours suspensif devant les juridictions administratives contre les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF). Ce recours existe partout ailleurs en application de l'article 22 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945.

Il s'agit, d'autre part, de l'absence de la commission du titre de séjour prévue à l'article 12 quater de la même ordonnance. Cette commission est saisie pour avis par le préfet quand il envisage un refus de titre de séjour en application des articles 12 bis (cartes temporaires) et 15 (cartes de résidents) de l'ordonnance.

Ces deux dérogations, adoptées pour une durée de cinq ans à l'occasion de la « loi Chevènement » du 11 mai 1998, arrivaient donc à échéance au printemps. Le projet LSI vise à les pérenniser pour « permettre à ces deux collectivités de faire face plus facilement aux difficultés qu'elles rencontrent en matière d'immigration clandestine ».

C'est à partir de la « loi Deferre » de 1981 que les étrangers de l'ensemble des DOM ont été privés d'une partie des droits reconnus à leurs homologues de métropole. La « loi Chevènement » avait limité cette pénalisation à la Guyane et à Saint-Martin.

Outre le fait que cet État d'exception est inadmissible dans une République qui se flatte de compter l'égalité parmi ses principes fondateurs, la réduction des droits des étrangers de Guyane et de Saint-Martin légitime la permanence d'une sorte de régime néocolonial à la faveur duquel la Guyane peut, par exemple, éloigner chaque année plus de 10 000 étrangers, soit presque autant que la totalité du reste de la France. Pour atteindre ce nombre astronomique d'éloignements, l'administration se dispense souvent, en toute impunité faute de recours effectif au juge, d'examiner la situation des personnes. Ainsi les droits liés à la vie familiale, à la vie privée, à la santé, à la protection contre des traitements inhumains passent-ils continuellement à la trappe.

Face à la perspective de ce maintien d'une situation de discrimination, les organisations signataires demandent :

- 1. au gouvernement et au Parlement de renoncer à ces mesures discriminatoires à l'encontre des étrangers de Guyane et de Saint-Martin;
- 2. aux parlementaires de l'opposition de s'engager à demander au Conseil constitutionnel l'invalidation de ces mesures s'il advenait qu'elles soient adoptées.

Renseignements: Gisti - 01 43 14 84 84. http://www.gisti.org/idees/communiques/communs/index.html

L'actualité du mois

Le mois de janvier a vu souffler le chaud et le froid sur Haïti

Le 10 janvier une <u>manifestation syndicale</u> anti-gouvernementale qui avait réussie, pour la première fois, à effectuer un long parcours, s'achève par des violences entre manifestants et contre-manifestants. Un mandat d'amener est lancé contre un des participants de l'opposition, Himmler Rebu ; cependant que le président du Sénat accuse la police de laxisme vis à vis des manifestants.

Les 10 et 11 janvier, le Président Aristide <u>rencontre</u> deux dirigeants de la Convergence démocratique, Evans Paul et Serge Gilles, mais sans que les autres responsables de cette coalition de l'opposition n'en soient avertis. Ces dissensions ne favorisent pas l'avancées des fameuses et toujours fantomatiques élections.

Le 24 janvier, les 184 organisations de la société civile, issues de tous les secteurs sociaux lancent un mot d'ordre de grève générale pour forcer le gouvernement à prendre des mesures propres à créer un climat propice à l'organisation d'élections. Le parti au pouvoir mène campagne contre cette grève, présentée comme une grève de riches contre les pauvres, et menace des grévistes appartenant à la fonction publique. Très diversement rapportée selon les différents organes de presse, le bilan de cette grève est impossible à dresser.

Pour terminer, sur la difficile marche aux élections, le mois de janvier s'achève par l'aveu fait dans une interview, par le Ministre des Affaires Etrangères, que <u>les élections n'auront pas lieu avant juillet</u>.

Dans ce contexte politique d'incertitude, la vie sociale et économique est marquée par des <u>mouvements sociaux</u> dans les hôpitaux, où le personnel réclame sécurité et arriérés de salaires, et chez les enseignants qui demandent eux, une augmentation de salaire.

Par ailleurs, des <u>menaces</u> continuent à s'exercer contre certains journalistes ou certains juges. L'<u>insécurité</u>, notamment celle des femmes dans les quartiers populaires et jusque dans les prisons, est dénoncée par l'organisation Kay fanm et le centre Enfofanm.

Les rapports avec la République Dominicaine

La zone frontalière entre Haïti et la République Dominicaine devient de plus en plus un enjeu humain.

D'une part la République Dominicaine <u>expulse</u> par milliers de son territoire des haïtiens souvent installés de longue date : expulsions brutales, séparations de familles. Ne sachant où aller ces expulsés se sont installés dans un no man's land entre les deux postes frontières, sur un territoire appartenant à l'Etat Haïtien. Selon le Groupe d'Appui aux Réfugiés et Rapatriés (GARR) le Ministère haïtien de l'intérieur à <u>fait raser</u> les maisonnettes qui se trouvaient dans ce no man's land, et menacé la vie des réfugiés. Le ministre, Jocelerme Privert, est accusé d'avoir commandité l'opération afin de permettre l'installation de boutiques de luxe dans l'espace frontalier.

D'autre part, le gouvernement haïtien a signé un contrat avec un industriel dominicain pour l'implantation d'une <u>zone franche industrielle</u>. Or, cette zone de Pitobert est l'emplacement le plus fertile de la plaine de Maribahoux. Un Comité de défense de Pitobert s'est constitué et revendique « qu'aucune zone franche ne doit s'installer sur des <u>terres fertiles</u> encore disponibles en Haïti, le devoir du gouvernement consiste plutôt à irriguer la plaine de Maribahoux ».

Il y a <u>urgence</u> car l'industriel dominicain Fernando Capellan annonce le début des travaux alors que les paysans commencent à préparer les terres pour les semailles.

Enfin, se pose la question de qui va assurer la <u>sécurité</u> dans la zone franche ?

Les relations avec Washington s'enveniment

D'un côté les <u>visas</u> d'un certain nombre de policiers, parlementaires et hauts fonctionnaires ont été <u>annulés</u> par les Etats-Unis qui les accusent d'implication dans le trafic de drogue.

De l'autre, le gouvernement haïtien accuse le États-Unis d'avoir fait pression sur les organisations internationales de financement et de favoriser ainsi un <u>étranglement économique d'Haïti</u>. D'après le gouvernement haïtien, les fonds de l'USAID (Agence Américaine pour le Développement International) sont en grande partie destinés à des associations et organisations de l'opposition

La question de la dette de la France envers Haïti est posée dans plusieurs assemblées

Le 6 janvier, Christiane Taubira, députée de Guyane, et ancienne candidate à la dernière élection présidentielle, a déposé au bureau de l'Assemblée nationale une question écrite s'adressant au ministre des Affaires étrangères. Elle rappelle que pour voir reconnaître son indépendance, Haïti a dû verser à la France à partir de 1825 l'équivalent de six années de recettes budgétaires. Christiane Taubira demande que le gouvernement français abroge le traité qui imposait cette obligation à Haïti. Elle demande que la France rembourse à Haïti cette dette de décolonisation. Elle propose comme base d'évaluation un montant équivalent à six années de recettes budgétaires d'Haïti. Cette somme serait versée à un fonds donnant la priorité à l'éducation, à la santé et au logement.

Ce dossier a également été débattu samedi 24 janvier dans le cadre du Forum social mondial qui se tient actuellement à Porto Alegre, au Brésil. L'association française France Amérique latine (FAL) y a en effet organisé un atelier sur le thème « 1804-2004 : la dette de la France vis-à-vis d'Haïti». « Plus qu'une dette, la France doit à Haïti des réparations », a déclaré le secrétaire général de France Amérique Latine. Intervenant lors de cette rencontre, le professeur français Christophe Wargny a prôné le remboursement par la France de la rançon d'un montant de 150 millions de Francs qu'Haïti a été contraint de verser à l'Etat français. Il estime que « le bicentenaire que préparent les autorités en place [en Haïti] n'est autre que simplement le culte des grands ancêtres, comme dans une religion ».

Une Semaine en Haïti, n°639.

Agenda

22 février : Haïti, l'autre image.

Journée porte ouverte des associations franco-haïtiennes. Au programme : stands associatifs, artisanat, peintures haïtiennes, conférences, musique, spectacle, repas.

Bourse du travail de Saint Denis, 11, rue Génin. Saint Denis. De 10h à 22h. Entrée libre.

Rens.: 01 43 48 31 78.

26 février : Haïti 1804-2004 : éclairage historique.

Une réunion publique du Collectif Haïti de France sur le thème de l'indépendance d'Haïti et les réparations payées à la France. Avec Marcel Dorigny et François Blancpain.

20 h, entrée libre

CICP - 21, ter rue Voltaire - 75011 Paris.

Rens.: 01 43 48 31 78.

A lire.

MOUTERDE Pierre, « Quand l'utopie ne désarme pas. Les pratiques alternatives de la gauche latino-américaine », Ecosociété, 2002, 193 p.

Cet ouvrage expose quelques expériences alternatives et positives de mouvements sociopolitiques d'Amérique Latine : la Confédération des nationalités indigènes de l'Equateur (Conaie), les Zapatistes du Chiapas au Mexique, le Mouvement des sans terre au Brésil et les expériences participatives de Porto Alegre au Brésil aussi.

Un des premiers chapitres reprend cependant l'histoire récente d'Haïti et le relatif échec de son passage à la démocratie. L'auteur, Pierre Mouterde a été conseiller de Jean-Bertrand Aristide alors qu'il était en exil à Washington en 1994. Il était chargé de travailler sur les questions de « transition vers la démocratie », « de justice et de réconciliation », fort de son expérience de chercheur et de journaliste en Amérique Latine.

Cette charge lui a donné une position privilégiée pour observer le retour d'Aristide en Haïti en 1994 et les évènements qui ont suivi.

MOSS Manuela, « Sous le soleil caraïbe », L'Harmattan, Lettres de Caraïbes, 2002, 288 p.

Un premier roman dont l'action se déroule entre Port au Prince et une île haïtienne imaginaire (Santa Ila), au début du siècle, sur fond d'occupation américaine. L'histoire de plusieurs femmes, « Léda, la française, qui a fui la guerre, Rose, la mulâtresse, la 'ma sœur' manquée, puis Miadora, leur fille, dont la naissance entourée de mystères, bouleverse la vie de Santa Ila». « Dans cette tranche de vie haïtienne, l'auteur pose un regard sur l'intolérance, l'obscurantisme et la condition féminine.